

Abrogation : rétablir l'égalité

Article rédigé par *Sabine Faivre*, le 05 décembre 2014

Alors que la loi Taubira continue à alimenter la polémique face aux dérives observées chaque jour de la transgression tacite de l'interdit de la PMA et de la GPA, les élus de l'opposition savent qu'il leur sera impossible de faire l'impasse sur ce sujet, s'ils veulent reconquérir le peuple de droite.

Mais de quoi parle-t-on ? Et avec quels arguments ?

Deux camps apparaissent, entre ceux qui veulent abroger la loi pour en écrire une nouvelle, en redonnant au mariage le sens originel de l'union d'un homme et d'une femme, tout en créant un statut équivalent, mais sans la filiation, pour les couples de même sexe. Et il y a ceux qui demandent l'abrogation pure et simple de la loi Taubira, sans rétroactivité, et sans créer de « statut » pour les personnes homosexuelles.

Les premiers accusent les seconds d'être fermés « à l'évolution des moeurs », fermés à la réalité de « l'amour homosexuel », qu'il conviendrait de reconnaître. Les seconds accusent les premiers de créer une inégalité majeure entre les enfants, sous le prétexte d'un droit au mariage purement idéologique.

Comment sortir de l'impasse ? Il est nécessaire de recentrer le débat, car on a l'impression que les arguments n'ont pas été compris, encore moins entendus. Et ceci est urgent.

L'émotion et l'institution

Il y a eu dans ce débat une confusion entre le registre émotionnel et le registre institutionnel. Or ce qui concerne nos politiques n'est, et ne doit pas être le registre émotionnel : ou alors, on déclare désormais que toute inclination du cœur mérite que l'État l'érige en norme. Non, la raison d'État commande de mesurer ce qui ressort du fonctionnement de l'État et non ce qui relève de la sphère privée. Préférer le choix compassionnel, fût-il légitime, à la raison d'État a été une grave erreur.

Or c'est ce qui s'est produit avec la loi Taubira. Les lobbies ont voulu inscrire dans le champ de la loi quelque chose relevant de l'intimité, de la sphère privée : or il ne revient pas à l'État de reconnaître un quelconque « amour », ni de s'ingérer dans la vie affective ou sexuelle des individus.

Pourquoi le mariage est-il une institution qui est et doit rester l'union entre un homme et une femme ? Non pas parce que l'État veut être gentil avec le couple constitué d'un homme et d'une femme. Non pas parce qu'il veut discriminer les homosexuels. Mais parce que l'État reconnaît uniquement dans le couple ce que ce couple apporte à la nation : c'est-à-dire les enfants.

C'est ce qui fonde l'État et rien d'autre. Et à travers cette reconnaissance institutionnelle, il reconnaît aussi la filiation humaine.

Filiation et égalité

Or un couple de personnes de même sexe ne peut pas engendrer. C'est pour cette raison que l'État ne peut pas accorder de droit institutionnel à ces couples, sans mettre en péril gravement non seulement l'institution du mariage, mais aussi la filiation, le droit des enfants à connaître leur filiation, à être élevés par leurs parents.

Quelle reconnaissance attendent donc les couples homosexuels ? D'être reconnus par l'État parce qu'ils sont homosexuels ? Cela n'a pas de sens.

Faut-il encore et toujours le rappeler : ce que l'État reconnaît dans le mariage n'est pas l'amour, ni même une forme de sexualité, il reconnaît que l'engendrement passe nécessairement par l'union d'un homme et d'une femme. Ce n'est pas un choix passionnel. C'est un choix fondé sur le réel.

Comment accepter que des enfants soient aujourd'hui privés d'un père ou d'une mère au motif que l'État a simplement cédé sous une pression communautariste ?

Ce fut une grave erreur de considérer qu'en supprimant le mariage — union d'un homme et d'une femme —, en cassant une institution vitale pour le pays, on permettrait de favoriser la reconnaissance de l'homosexualité. Car c'est définitivement l'effet inverse qui est en train de se produire : cette loi Taubira crée plus d'inégalités qu'elle prétend en résoudre, et ce, au détriment même des personnes homosexuelles.

Avec le mariage, vient nécessairement la filiation. Il n'y a pas, sauf quelques rares exceptions, d'hommes ni de femmes, qui ne veuillent accueillir et élever des enfants. Or la loi Taubira, qui étend par définition au mariage entre personnes de même sexe toutes les règles du mariage, ne peut pas inventer de filiation. Belle œuvre d'égalité !

Et quand bien même ceci arriverait, ce ne pourrait être que par artifices au mieux inégalitaires, la PMA conduisant à concevoir des enfants sans père et la GPA des enfants sans mère.

Comment accepter qu'au nom de l'égalité on crée de l'inégalité ?

Le bien de tous

Voici pourquoi La Manif pour tous a défilé, et défilera tant qu'il faudra jusqu'à ce que cette loi soit abrogée, pour le bien des enfants, mais aussi, pour celui des personnes homosexuelles. Reconnaître la différence n'est pas discriminer.

Encore faudrait-il que nos politiques arrêtent de légiférer sous le diktat de l'émotion, et qu'ils reviennent à la raison d'État. En clair, que nos politiques redeviennent ce qu'ils devraient être : des hommes d'État préoccupés du bien de tous et non du sort de quelques-uns.
